



Préparez votre inscription au tableau de l'Ordre

> Pour être sûr de pouvoir exercer dès l'obtention
de votre diplôme



www.onpp.fr



ORDRE NATIONAL
DES PÉDIATRES-PODOLOGUES

« Facilitez-vous
l'entrée dans la vie
professionnelle »

L'essentiel en 3 étapes

Ce qu'il faut savoir sur l'inscription au tableau de l'Ordre

« S'inscrire au tableau
de l'Ordre : une obligation,
une reconnaissance
d'appartenance à la profession
de pédicure-podologue. »

« Nul ne peut exercer
la profession de pédicure-
podologue s'il n'est inscrit
au tableau tenu par l'Ordre. »

(art. L.4322-2 du code de la santé publique)

Il est important de faire cette
démarche le plus tôt possible.

Ainsi, vous serez en mesure d'exercer
dès la proclamation des résultats
de votre diplôme et quel que soit
votre projet professionnel.

Étape 1

Contactez le Conseil
régional* de l'Ordre des
pédicures-podologues

**Prenez contact avec le Conseil
régional dont vous dépendrez,
en fonction du mode d'exercice
choisi, pour connaître la date de
séance du Conseil qui statuera
sur votre inscription et pendant
laquelle vous prêterez serment :**

> Sans projet professionnel

arrêté : le Conseil régional
de l'Ordre des pédicures-
podologues (CROPP) de votre
lieu de résidence habituelle
(domicile), qui n'est pas votre lieu
de résidence estudiantine.

> Remplaçant : le Conseil régional
de votre lieu de résidence
habituelle.

**> Autres modes d'exercice
titulaire ou collaborateur :** le
CROPP de votre lieu d'exercice.

Attention : La séance de
juillet du Conseil régional est
principalement dédiée aux
inscriptions au tableau des
nouveaux diplômés. La séance
suivante se tient à l'automne,
le CROPP se réunissant tous les
trimestres.

* ou interrégional

le fil bleu
>>>>>>>>

Pour être informé des actualités ordinales,
abonnez-vous au Fil bleu sur www.onpp.fr

Étape 2

Constituez votre dossier à l'avance

Préparez les pièces constitutives de votre dossier d'inscription à l'Ordre.

Pensez à demander votre extrait d'acte de naissance* avec filiation à l'avance.

Un document à compléter :

Le curriculum vitæ ordinal

> téléchargeable sur onpp.fr

La photocopie de votre attestation de réussite au diplôme d'État ou de votre diplôme ;

La photocopie recto-verso de votre carte d'identité ou de votre passeport ;

Deux photographies d'identité au format officiel avec vos nom et prénom au dos ;

Un extrait d'acte de naissance avec filiation* ;

La photocopie de l'attestation de la police d'assurance Responsabilité Civile Professionnelle pour l'année en cours ;

Deux déclarations** sur l'honneur :

- certifiant que vous n'avez jamais été inscrit au tableau de l'Ordre ;
- certifiant votre non condamnation et votre aptitude physique et intellectuelle à l'exercice de la profession (signée en original) ;

Un chèque de cotisation dont le montant est réduit au prorata du nombre de trimestres d'inscription au Tableau. Se renseigner auprès de son CROPP.

* Demande sur www.acte-etat-civil.fr ou auprès de votre mairie de naissance

** Modèles en ligne sur onpp.fr

Étape 3

Déposez votre dossier à votre Conseil régional dès que vous êtes diplômé

Déposez ou envoyez par lettre recommandée (LRAR) votre dossier complet à votre Conseil régional dès que vous êtes diplômé.

Après étude de votre dossier par le Conseil régional, un récépissé vous est envoyé si votre dossier est complet. Dans le cas contraire, les pièces manquantes vous seront réclamées par lettre recommandée avec accusé de réception mais cela retardera d'autant votre inscription et donc votre droit à exercer.

Seul un dossier complet permet au Conseil régional de statuer sur votre inscription au Tableau de l'Ordre.

UTILE

- **Le guide d'exercice de la profession de pédicure-podologue : démarches et obligations** est téléchargeable sur www.onpp.fr
- Les modèles et contrats types sont disponibles auprès de votre Conseil régional. Vous avez l'obligation d'envoyer votre contrat d'exercice signé à votre CROPP. Vous pouvez, avant signature du contrat, demander avis à votre CROPP.
- Votre Conseil régional peut vous conseiller sur votre projet d'implantation d'exercice grâce au logiciel de démographie « PODEMO ».

Les coordonnées des Conseils régionaux et interrégionaux



CONSEIL INTERRÉGIONAL ÎLE-DE-FRANCE & OUTREMER

66, rue Cantagrel, 75013 PARIS
contact@idfom.ciropp.fr
Tél. 01 44 38 55 90

32, rue Grand Pont
76000 ROUEN
contact@normandie.ciropp.fr
Tél. 02 35 15 49 37

101 bis, rue Nationale
59000 LILLE
contact@hdf.ciropp.fr
Tél. 03 20 50 80 79

Espace Performance
Bâtiment H1
35769 SAINT-GRÉGOIRE
contact@bspm.ciropp.fr
Tél. 02 99 26 90 44

CONSEIL RÉGIONAL
HAUTS-DE-FRANCE
Lille

27 avenue du Général Charles de Gaulle
51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE
contact@ge.ciropp.fr
Tél. 03 26 21 45 05

Saint-Pierre-
et-Miquelon

CONSEIL INTERRÉGIONAL
BRETAGNE & SAINT-PIERRE-
ET-MIQUELON
Rennes

CONSEIL RÉGIONAL
NORMANDIE
Rouen

Paris

Châlons-en-Champagne

CONSEIL RÉGIONAL
GRAND EST

CONSEIL RÉGIONAL
PAYS DE LA LOIRE
Carquefou

Orléans

Auxerre

CONSEIL RÉGIONAL
CENTRE -
VAL DE LOIRE

CONSEIL RÉGIONAL
BOURGOGNE -
FRANCHE-COMTÉ

11 rue du chemin Rouge
Bâtiment Exalis E
44300 NANTES
contact@pdll.ciropp.fr
Tél. 02 28 23 14 22

9, avenue de la Résistance
89000 AUXERRE
contact@bfc.ciropp.fr
Tél. 03 86 18 92 95

CONSEIL RÉGIONAL
NOUVELLE-AQUITAINE
Bordeaux

CONSEIL RÉGIONAL
AUVERGNE -
RHÔNE-ALPES
Bron

23, boulevard Rocheplatte
45000 ORLÉANS
contact@cvdll.ciropp.fr
Tél. 02 38 77 21 55

22, rue verte
33200 BORDEAUX
contact@na.ciropp.fr
Tél. 09 54 68 23 64

CONSEIL RÉGIONAL
OCCITANIE
Toulouse

CONSEIL INTERRÉGIONAL
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR-
& CORSE
Aix-en-Provence

Bât B1 Lot 6 RDC
13, impasse de la Flambère
31300 TOULOUSE
contact@occitanie.ciropp.fr
Tél. 05 34 51 97 74

Aéroport de Lyon Bron
bâtiment B14 69500 BRON
contact@ara.ciropp.fr
Tél. 04 72 36 06 54

Le Mercure B
80, rue Charles Duchesne
13290 AIX-EN-PROVENCE
contact@pacac.ciropp.fr
Tél. 04 42 59 14 66

Retrouvez toutes les adresses des CROPP sur onpp.fr